



CSA des DDI du 6 octobre 2026

Déclaration de FORCE OUVRIERE

Tirer les enseignements des crises pour éviter les prochaines ? Chiche !

Monsieur le Président
Mesdames, messieurs,
Chers camarades,

Vous présidez aujourd'hui pour la première fois le comité social d'administration de réseau des DDI, instance qui est la première occasion pour vous de rencontrer la représentation des 27 000 agents exerçant en DDI. Il était temps, puisque ce CSA devrait aussi être le dernier des représentants du personnel de cette mandature.

L'enchaînement des crises de natures très différentes ces dernières années, voire ces derniers mois, démontre que l'improbable voire l'impensable peuvent devenir palpables. On ne connaît pas la nature, ni l'ampleur, ni l'agenda de la prochaine crise. On ne connaît pas non plus son degré d'imbrication avec une crise d'une autre nature. Ce que l'on sait par contre, c'est qu'elle arrivera, et que ses effets seront amplifiés par les mesures d'affaiblissement pilotées de la capacité de l'État « dernier recours » à encore pouvoir répondre présent quand on aura besoin de lui. Ou comment les économies de bouts de chandelles issues de la RGPP et de ce qui s'en est suivi, comment les transferts ou suppressions de missions continus et comment l'affaiblissement du pilotage technique des missions issus de la Réate risquent de coûter extrêmement cher à la Nation, en termes financiers, mais pas seulement.

Nous ne connaissons pas la nature de la prochaine crise. Nous avons une seule certitude, elle concernera directement les champs de compétence exercés en DDI.

Pour cela FO porte dans la durée notre vision d'un État territorial :

- présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République,
- qui conforte ses fonctions régaliennes par la diversité de ses postures,

- simplificateur, mais pas dérégulateur,
- n'opposant pas spécialisation et approche intégratrice,
- à l'écoute et partenaire éclairé des collectivités locales,
- réellement connecté à la connaissance du territoire et de ses acteurs,
- que l'on peut encore toucher du doigt, et pas seulement de la souris,
- qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide.

Cela passe par le maintien de directions départementales (et régionales) de plein exercice, connectées et non en opposition avec les services et EP ministériels, non soumises à des restructurations en cascade, disposant d'un caractère technique reconnu et valorisé, et connectées avec les différents ministères dans le respect des chaînes ministérielles RH et « missions ».

Si l'on souhaite réellement prétendre qu'il y a aura un « après » tirant les enseignements des erreurs du passé, pour FO, cela passe par :

- inverser enfin la logique, partir des crises auxquelles il faudra probablement faire face, et se donner les moyens d'y répondre,

- l'arrêt pur et simple des réorganisations réalisées à la seule aune des objectifs comptables de réductions d'effectifs. Aucune organisation n'est en mesure de se projeter vers l'avenir dans un objectif de réaliser des missions essentielles, encore moins d'adapter ces missions à des besoins essentiels qui évolueront, si la préoccupation quotidienne depuis plus de 15 ans est encore et toujours de s'adapter pour tenter de faire aussi bien avec moins de personnels et moins de moyens; l'État français doit s'appuyer sur une expertise forte de ses services publics, particulièrement malmenés ces dernières années en DDI par l'abandon, le transfert de missions et par l'affaiblissement des chaînes RH ministérielles.

- Redonner l'attractivité nécessaire aux missions techniques et spécialisées exercées en DDI, précieuses en tout temps pour prévenir et conseiller, indispensables en période de crise pour agir.

- Prendre conscience que la construction des compétences passe la plupart du temps par des parcours professionnels à dominante ministérielle, et que l'échelon départemental ne doit en aucun cas être considéré et conçu comme un vase clos peuplé d'agents publics interchangeable.

- Établir des plans massifs ministériels de recrutement statutaire permettant d'anticiper les effets de la pyramide des âges des agents des DDI, et contribuer à lutter contre la précarité de notre jeunesse en période de crise. En la matière, les perspectives tracées par le PLF 2027 sont plus qu'inquiétantes pour les différents ministères alimentant les DDI.

- Réinvestir dans la connaissance du territoire dans tous les domaines (environnement, risques, réseaux...) comme une condition nécessaire pour pouvoir apporter des réponses aux crises.

Au delà des sujets propres aux DDI, nous ne pouvons passer sous silence la situation générale de la fonction publique. En particulier l'absence de perspectives salariales pour les agents publics qui se transforment progressivement en travailleurs pauvres de la République. Les agents des DDI étant souvent reclassés en 2ème division de l'ATE comme pour les indemnités d'astreinte. Oui un certain nombre d'agents sont d'ores et déjà obligés de faire des choix très douloureux pour être en mesure de venir au travail, dans un contexte rural majoritaire, certains d'entre eux étant d'ailleurs les victimes de fermetures d'implantations infra-départementales. Nous attendons de l'administration qu'elle mette en œuvre toutes les souplesses pour permettre de passer ce cap, en l'attente bien entendu d'une remise à niveau du traitement des fonctionnaires.

Nous n'attendons pas de miracle de la fin de cette mandature politique. Mais nous veillerons à ce qu'elle ne vire pas au pire pour les agents, les missions et les usagers.

L'instruction du Premier ministre du 25 août 2026 sur la communication de l'État en fournit un exemple préoccupant. FO/DDI a demandé son inscription à l'ordre du jour de ce CSA, tant ses conséquences potentielles concernent les DDI... mais pas que. Nous contestons son principe comme ses modalités brutales : créer dans chaque préfecture un bureau unique de la communication, placé sous l'autorité du préfet et alimenté par des emplois transférés des services et des opérateurs, revient à retirer à ces derniers la maîtrise de leur expression sur leurs propres missions.

Cette méthode rappelle celle qui a présidé à la mise en place des secrétariats généraux communs départementaux. On a décrété la mutualisation avant d'écouter les besoins des services et des agents. Chacun connaît aujourd'hui les difficultés qui en résultent. Pourquoi reproduire ce schéma en matière de communication ?

La parole thématique, technique et scientifique au sens large des services n'est pas un obstacle à contourner. Elle permet d'éclairer les décisions publiques et d'informer les citoyens. La museler ne fera disparaître ni les problèmes ni les risques : cela reviendrait à mettre la poussière sous le tapis, tout en rendant l'État moins audible et moins crédible.

Nous invitons les concepteurs de cette réforme à regarder le film *Pressure*. Il illustre ce qui peut arriver lorsque les décideurs publics sont tentés d'écarter les alertes de celles et ceux qui connaissent le terrain, les données et les risques. Pour éviter le naufrage, encore faut-il écouter les compétences dont on dispose.

Nous rappellerons par ailleurs les termes de l'article L 121-8 du Code général de la Fonction Publique " L'agent public a le devoir de satisfaire aux demandes d'information du public ». Un agent public qui n'est pas un « relais du gouvernement » tel que le mentionne l'instruction du Premier ministre.

FO demande en conséquence un moratoire sur cette réforme à l'emporte pièce.

Pour faire fonctionner le service public du dernier kilomètre, c'est de moyens, d'effectifs, de reconnaissance et de conditions de travail dont ont besoin les agents des DDI, pas d'un nouvel élément de déstabilisation.

Je vous remercie.